

LISTE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

NUMÉRO	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	TAUX DE BASE	CATÉGORIE D'ÉCHELONNEMENT
6404.11.70	Autres0,90 ¢/pre + 37,5 %	C
6404.11.80	Valeur excédant 6,50 \$ la paire, mais n'excédant pas 12 \$ la paire0,90 ¢/pre + 20 %	C
6404.11.90	Valeur excédant 12 \$ la paire20 %	C
6404.19	Autres :		
6404.19.15	Chaussures à dessus dont plus de 50% de la surface exposée (y compris tout accessoire ou renforcement du genre cité dans la note 4(a) du présent chapitre) est faite de cuir naturel	10,5 %	C
6404.19.20	Chaussures conçues pour revêtir, ou pour le port en lieu et place, d'autres chaussures aux fins de la protection contre les effets adverses de l'eau, de l'huile, de la graisse ou des produits chimiques, sinon du froid ou des intempéries	37,5 %	C
	Chaussures à dessus découpé à la pointe ou au talon; chaussures de type mocassin, tenant au pied sans lacet, boucle, ni autres attaches, le tout qui précède à l'exception des chaussures assujetties au no 6404.19.20, et à l'exception des chaussures à petit quartier, ou bande de type petit quartier, tout ou pratiquement tout caoutchouc ou matière plastique, en applique ou moulé à la jonction avec la semelle, et débordant le dessus :		
	À moins de 10% de caoutchouc ou de matière plastique, au poids :		
6404.19.25	À dessus de fibres végétales	7,5 %	C
6404.19.30	Autres	12,5 %	C
6404.19.35	Autres :	37,5 %	C
	Autres :		
6404.19.40	Valeur n'excédant pas 3\$ la paire : À semelles (ou entre-semelles, s'il en est) de caoutchouc ou matière plastique fixées au dessus par seul collage (l'entre-semelle ou les entre-semelles étant fixée(s) elle(s) aussi réciproquement et à la semelle par seul collage); sont exclues de ce qui précède, les chaussures à petit quartier, ou bande de type petit quartier, en applique ou moulé à la jonction avec la semelle, et		